

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 mars 2014**

Objet : Plan de financement pour le raccordement en très haut débit de l'entreprise Codéchamp sur la commune de Champagnat (23)

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le onze mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Descargues)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de l'axe 2 du SDAN Pilote, le Conseil Général de la Creuse a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder aux raccordements en fibre optique de l'entreprise CODECHAMP et du centre bourg de la commune de Champagnat.

Le raccordement du centre Bourg permettra à terme une amélioration du débit disponible sur la commune (soit via une opération de montée en débit dsl soit directement en FTTH). Le plan de financement défini pour cette opération n'intègre pas cette évolution qui pourra être décidée ultérieurement.

Le financement de cette opération, estimée à 290 000 € HT, est pris en charge par le Département de la Creuse, la Région Limousin, la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, et par l'Europe selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	116 000.00 €	40 %
DEPARTEMENT CREUSE	128 700.00 €	44,38 %
Communauté de communes Auzances-Bellegarde	16 300.00 €	5,62 %
FEDER	29 000.00 €	10 %
<i>TOTAL</i>	<i>290 000.00 €</i>	<i>100%</i>

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde.

Cette contribution financière est calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur la Communauté de communes dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Elle sera versée à l'issue des travaux.

A titre d'exemple, si les travaux atteignent 290 000 € HT, le montant de la contribution de fonctionnement s'élèvera à 8 700 €.

En accord avec le Conseil Général de la Creuse, la participation de la Communauté de communes Auzances-Bellegarde est fixée à 25 000 €, contribution de fonctionnement comprise.

Si le coût total définitif de l'opération s'avère être inférieur à 290 000 € HT, la participation du Conseil Général de Creuse sera alors recalculée.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :

- **d'accepter le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux situés sur la Communauté de communes Auzances-Bellegarde,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 20 mars 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

